

au presbytère avec sa famille. On voit le Fr. LOIR marier sa sœur à Bargny en 1710, et le fr. CHEVALIER, prieur-curé de Macquelines, marier la sienne dans sa paroisse. En outre le père de ce religieux continue de vivre au presbytère, même après la mort de son fils puisque son acte de décès qui porte « teinturier de la ville d'Amiens » précise qu'il est « mort au presbytère » en 1774, âgé de 78 ans.

Lieu-Restauré semble avoir desservi la paroisse de BETZ et ANTILLY (proche de Macquelines et de Bargny) jusqu'en 1699. Noël GOUPIL, natif d'Argentan, au diocèse de Sées, prend possession du prieur-curé de Betz le 14 mars 1663 et il y meurt le 31 décembre 1685. Il est inhumé « en présence de Me Ch. Le Maire, doyen d'Acy, Me Pierre de la Vallée, prieur-curé de Macquelines, de Me Pierre Goupil, prieur-curé de Betz et Antilly, son neveu... » Ce Pierre Goupil signe les actes comme prieur-curé jusqu'en juillet 1699. Ses successeurs signent simplement « curé » ou « curé desservant ».

Il semble également que la paroisse de Villers Saint Genest, toujours dans la même région, ait été desservie un temps relativement court par les Prémontrés. Jean Duriez, prieur-curé de Bargny (1766-1767) signe un acte de décès de Lieu-Restauré avec le titre de « prieur de Villers Saint Genest » en 1765. Malheureusement les archives de cette commune ont égaré un registre qui couvre vingt années de cette période.

Sur le sort des religieux de Lieu-Restauré pendant la Révolution, voir X. Lavargne d'Ortigue in *An. Praem.* XLI (1965), pp. 345-353.

F-60133 Saintines

L. GRUART

L'adaptation du rit dominicain à la suite de la réforme liturgique de Vatican II

La Commission O.P. de liturgie (Convento S. Sabina, Roma) a publié dans un numéro spécial des *Analecta Ordinis Fratrum Praedicatorum*, (vol. XLIII, a. 85, fasc. III, juillet-décembre 1977, 190 pp.) les *Elementa peculiariora et adaptationes propriae ritus Ordinis Praedicatorum*.

Les problèmes posés et les solutions proposées peuvent intéresser tous ceux qui suivent de près l'adaptation des liturgies particulières,

comme celle de l'Ordre de Prémontré, à la liturgie romaine restaurée depuis le Vatican II. Aussi bien la manière de l'adaptation et la réaction des dicastères romains peuvent fournir des éléments précieux quant aux autres Ordres religieux qui sont en train de réviser leur tradition liturgique et son rapport avec la liturgie romaine réformée.

Une première partie (pp. 129-191) fournit les documents approuvés par le Chapitre général O.P. de Madonna dell' Acro (1974) et (pour les deux premiers) les remarques de la S. Congrégation pour les Sacraments et le Culte divin : I. De quibusdam elementis peculiaribus Ritus nostri. — II. Adaptationes ad Ordinem Praedicatorum illarum partium Ritualis Romani quae vocantur «Ordo Unctionis infirmorum eorumque pastoralis curae» et «Ordo Exsequiarum». — III. Indicationes quaedam pro celebrationibus liturgicis in Ordine Praedicatorum.

La deuxième partie comporte deux études de D. Dye O.P. qui fut secrétaire de la commission chargée d'élaborer ces documents en vue du Chapitre général de 1974 :

1. Le rit dominicain à la suite de la réforme liturgique de Vatican II (pp. 193-275). — 2. Relevé des modifications du Rit O.P. et des indications pour la vie liturgique dans l'Ordre, de 1955 à 1977.

Dans la première partie les textes sont donnés en latin et en français.

Si le Chapitre général de Bogota en 1965 n'avait pas pris des décisions définitives quant à la liturgie O.P. en général, le Chapitre général de River Forest en 1968 et celui des Définites à Talaght en 1971 ont proposé d'adopter le rit romain rénové. Ces deux Chapitres demandaient au Maître général de faire en sorte que puissent être maintenus certains éléments propres de l'ancienne liturgie dominicaine. Une «commission spéciale» fut constituée en avril 1973. Elle a préparé trois documents qui furent présentés au Chapitre général de Madonna dell'Acro en 1974.

(Pour l'adoption du nouveau Missel Romain et le nouveau Calendrier Romain : le décret de la S. Congr. pour le Culte Divin du 2 juin 1969 ; pour l'office divin : le décret du 7 octobre 1971).

L'activité de cette «commission spéciale», le chemin parcouru, les critères de travail et l'intervention de la part des Provinces et communautés sont amplement commentés par le père D. Dye.

«L'intention de cette sélection est précise : il ne s'agit pas de maintenir des éléments qu'une critique pondérée jugerait anachro-

niques, mais il s'agit de proposer quelques Suppléments aux livres liturgiques actuels dans lesquels l'Ordre puisse retrouver, dûment rafraîchis et adaptés, certains éléments de son rit traditionnel. La Commission reconnaissait aussi que, en tout état de cause, l'Ordre aurait dû fournir des orientations — peut-être analogues à une sorte de 'Directoire' — pour permettre aux diverses communautés de frères, de moniales et de sœurs de se situer au mieux, en tant que fraternités religieuses, dans la grande richesse et variété des nouveaux livres et rites liturgiques» (p. 208).

Avant de donner l'inventaire des éléments particuliers au Rit dominicain, on lit dans la remarque préliminaire : «On se gardera cependant de toute préférence *a priori*, soit pour les éléments propres à notre rit, soit pour les autres. Dans chaque cas on examinera avec soin ce qui conviendra le mieux et pour la communauté et pour les fidèles qui participent à nos célébrations liturgiques» (p. 169 et p. 134).

Pour les éléments provenant du missel dominicain, une page et demie suffit pour les énumérer. Il s'agit de la possibilité de maintenir des usages de la tradition dominicaine aux jours suivants : fête de la Présentation du Seigneur (2 février), Mercredi des Cendres, Dimanche des Rameaux, Jeudi Saint, Vendredi Saint, Vigile Pascale, Dimanche de la Résurrection du Seigneur, Ascension du Seigneur, Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Les Prémontrés s'intéresseront peut-être au fait que la séquence *Laetabundus*, en omettant les quatre dernières strophes, peut être chantée le 2 février. Les communautés qui chantent toujours (souvent ou de temps en temps) l'office divin en latin peuvent conserver quelques éléments du bréviaire dominicain (pp. 126-137 et 171). Citons un exemple : la prière litanique à la fin des Laudes de la Semaine Sainte (plus ou moins identique à celle en usage chez les Prémontrés) peut être récitée, même en langue vernaculaire. Ensuite il est presque évident qu'on peut chanter les pièces qui se trouvent dans le Graduel ou l'Antiphonaire dans la mesure où ils concordent avec les livres de la liturgie rénovée.

En résumé la moisson ne s'avère pas tellement abondante ! Peut-être s'est-on contenté d'énumérer quelques éléments d'une valeur indiscutable pour indiquer la voie vers une réconciliation paisible entre le passé et le présent, tout en tenant compte que la liturgie dominicaine n'existe plus, mais que partout dans le monde les communautés

dominicaines elles-mêmes doivent chercher la façon concrète de célébrer les mystères du Seigneur?

Une deuxième partie donne des orientations pour l'adaptation de la liturgie des malades et des défunts (tout en acceptant pleinement la distinction des deux domaines et la pensée de l'Eglise au sujet du sens et de la place de l'Onction des malades dans les documents de Vatican II!). On sent que, quant à la liturgie des malades, l'aspect de la communion fraternelle a été d'une importance très grande dans les communautés dominicaines (par exemple : la procession des confrères vers la chambre d'un frère agonisant en chantant le *Salve Regina*; le rite du «pardon mutuel» avant le *Viatique*, etc.). Les remarques et les corrections de la S. Congrégation pour les Sacraments et le Culte divin (pp. 156-159) ont attiré mon attention, surtout les oraisons du rituel des funérailles. La plupart des ces oraisons sont empruntées à une tradition plus ancienne. Les spécialistes de la dite S. Congrégation ont voulu éviter la dichotomie entre l'âme et le corps, en préférant «*famuli, famulum*» etc. au lieu de «*animam famuli tui*» etc. Ensuite ils ont laissé tomber toutes les expressions comme «*umbrae mortis*», «*chaos et caligo tenebrarum*», «*de huius mundi voragine caenulenta*» etc.

Le répons *Clementissime* en usage chez les Dominicains et les Cisterciens (comme chez les Prémontrés) est corrigé dans les mots *ministris tartareis* qui seront remplacés par *vinculis mortis*. (cfr. p. 256, n. 236).

En adoptant le rit romain renoué, l'Ordre des Prêcheurs a exprimé le désir de pouvoir utiliser, lorsque cela semblerait opportun aux communautés de frères, de moniales ou de sœurs, certains éléments propres de son rit traditionnel. Voilà pourquoi on a rédigé *Indicationes quaedam pro celebrationibus liturgicis in Ordine Praedicatorum* (texte latin pp. 160-168), c'est-à-dire les *Orientations proposées pour les célébrations liturgiques dans l'Ordre des Prêcheurs* (texte français : pp. 183-191). Après les remarques générales (nature de nos assemblées liturgiques; disposition de la communauté et du lieu; différentes fonctions; solennité progressive; attitudes dans la célébration) on traite la célébration de la messe conventuelle.

On constate une option bien déterminée pour la formation d'une vraie assemblée liturgique. (Au moment de la liturgie eucharistique, si cela semble opportun, et que les conditions de lieux et de personnes le permettent, rien n'empêche que les frères non-concélébrants

et l'assemblée des fidèles s'approchent du *presbyterium* : nr. 12). Plusieurs usages propres à l'Ordre et certaines orientations sont indiqués en raison de leur valeur ou à titre de suggestions pour une célébration harmonieuse et diversifiée de la Liturgie des Heures dans les communautés dominicaines.

Les documents et les articles du père D. Dye nous donnent en même temps un aperçu très intéressant de la vie liturgique actuelle dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, situation qui est plus ou moins analogue à celle dans l'Ordre de Prémontré, et qui dévoile en même temps la réalité derrière toutes ces dispositions et adaptations. C'est-à-dire, qu'à l'heure actuelle, après la refonte de la liturgie romaine et la transition irréversible vers une liturgie en langue vernaculaire, la liturgie dominicaine est presque absorbée par la liturgie de Vatican II.

Le livre est en vente chez : Ufficio Libri Liturgici, Convento S. Sabina, Piazza P. D'Illiria 1, 00153 Roma; 2.400 lires ou 3 \$ + le port.

C. L. CAALS, O. Praem.

Das Porträt eines Prämonstratensers von 1463 in Italien entdeckt.

Summarium

Non longe a Spoletio, in montibus sita est in regione avia et dissita capella quaedam St. Hieronymo dedicata. Altare eius habet in antependio sanctos Hieronymum, et patronos ordinis nostri, scilicet : Joannem Baptistam et Augustinum. In latere autem est pictura canonici cuiusdam ordinis nostri, in habitu suo orans, simile picturae J. Memling. Inscriptio desuper enarrat nomen eius : «Fr. Menicus canonicus ordinis Praemonstratensis, prior istius ecclesie et curatus in Ucenelli anno 1463». Ex adjectis videtur patere, eum pertinuisse ad abbatiam Sti. Quirici de Antrodoco.

Westlich von Spoletio liegen in einer Gegend, die von altersher «le Terre di Arnolfe» genannt wurde, auf einem Berg im Wald zwei Kapellen, von denen eine dem hl. Hieronymus geweiht ist. Der Ort, der zur Pfarrei Ocenelli gehört, ist sehr einsam und nur schwer zugänglich.